

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung

Association pour l'aménagement du territoire

Associazione per la pianificazione del territorio

Associaziun per la planisaziun dal territori

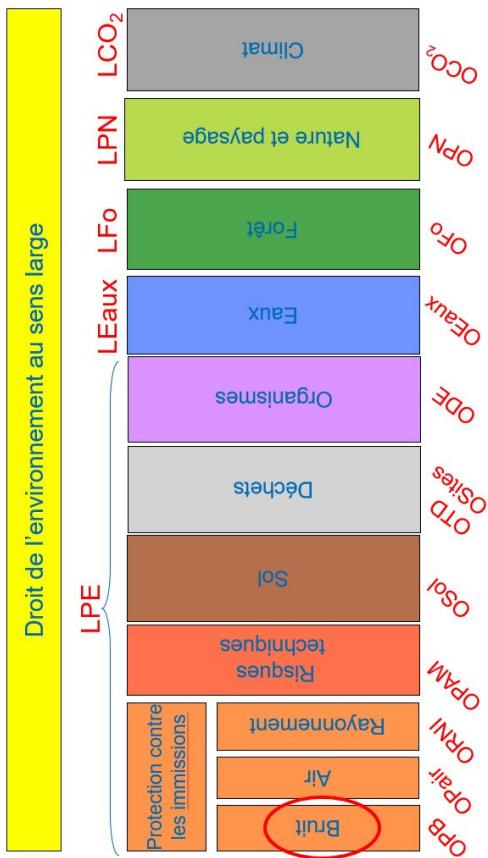
Introduction à l'aménagement du territoire

Bruit et développement vers l'intérieur

Sonia Blind, juriste, EspaceSuisse

Lausanne, le 21 mars 2024

Bases légales



Bruit et développement vers l'intérieur

Introduction

Sonia Blind, EspaceSuisse

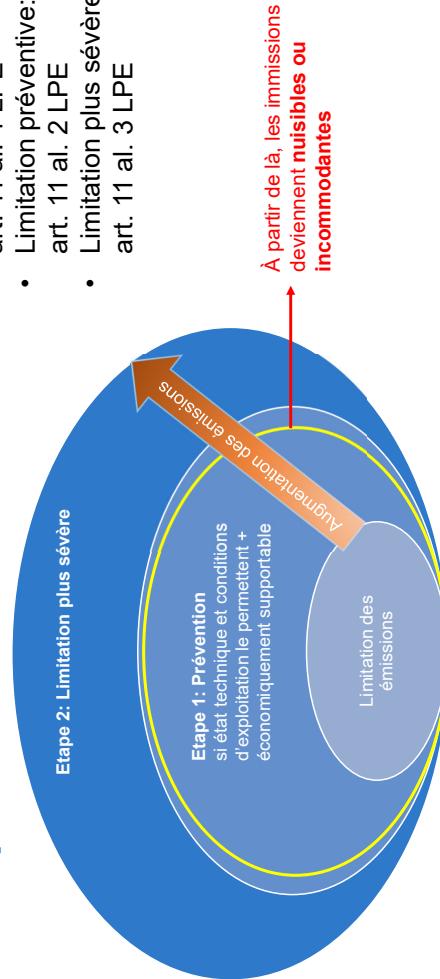
21 mars 2024

Priorité des mesures à prendre



Limitation des nuisances Principes selon la LPE

- Limitation à la source:
 - art. 11 al. 1 LPE
 - Limitation préventive:
 - art. 11 al. 2 LPE
 - Limitation plus sévère:
 - art. 11 al. 3 LPE



Texte de base

Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)

Les dispositions de l'OPB concernent:

- les **installations qui font du bruit** (limitation des émissions et des immissions)
- la **délimitation** et l'**équipement** des zones à bâtiir dans des secteurs exposés au bruit
- l'**octroi du permis** de construire dans des secteurs exposés au bruit
- les **degrés de sensibilité** au bruit (DS)
-

L'OPB limite le bruit extérieur émanant d'installations fixes

EspaceSuisse

5

Détermination des immissions de bruit **Lieu de la mesure**

- Pour les bâtiments, la mesure se fait «au milieu de la fenêtre ouverte des locaux à usage sensible au bruit» (39 OPB)
- LUS = locaux dans lesquels des personnes séjournent régulièrement durant une période prolongée (chambre à coucher, salon, cuisine habitable, bureau...)

EspaceSuisse

6

« in der Mitte der offenen Fenster lärmempfindlicher Räume »

« al centro delle finestre aperte dei locali sensibili al rumore»

Locaux d'habitation **Pratique dite «de la fenêtre d'aération»** et «de l'aération de confort» (pour les locaux d'exploitation)

Consiste à mesurer le bruit à la fenêtre la moins exposée des LUSB...
contraire au droit fédéral
(mais attention: la LPE et l'OPB sont en voie de révision, affaire à suivre!)

Arrêt du TF 1C_139/2015 du 16.3.2016 (Niederlenz AG), RJ ES n°5052

EspaceSuisse

Valeurs limites d'exposition au bruit

Δ Valeurs de planification
= Gêne minimale

\geq Valeurs limite d'immission
= Limite à partir de laquelle le bruit devient gênant ou nuisible

\leq Valeurs d'alarme
= Atteinte extrême, aide à déterminer l'urgence des mesures à prendre

EspaceSuisse

8

Degrés de sensibilité au bruit (DS)

DS	Type de zone
I	Zone requérant une protection accrue contre le bruit (zone de détente)
II	Zone dans laquelle aucune entreprise gênante n'est admise (zone d'habitation, zone d'utilité publique)
III	Zone dans laquelle sont admises des entreprises moyennement gênantes (zone mixte, zone agricole)
IV	Zone dans laquelle sont admises des entreprises fortement gênantes (zone industrielle)

EspaceSuisse

9

Exemple de valeurs limites d'exposition (annexes OPB)
Bruit des chemins de fer

2 Valeurs limites d'exposition au bruit	
Degré de sensibilité (art. 43)	Valeur de planification L _r en dB (A)
	Valeur limite d'inmission L _r en dB (A)
Jour	Nuit
I	50
II	55
III	60
IV	65

10

EspaceSuisse

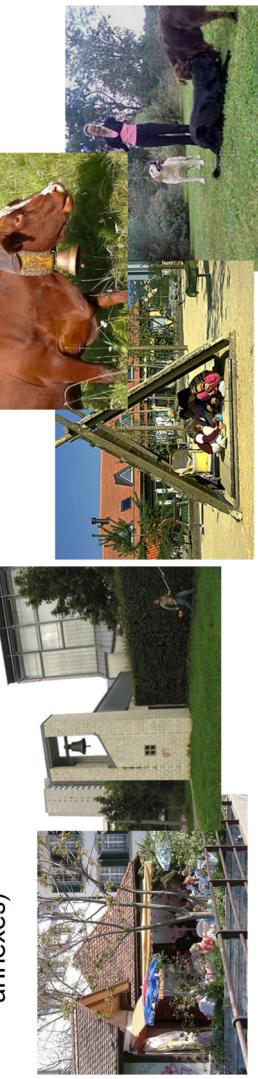
Annexes de l'OPB
Fixation de valeurs limites pour différentes catégories de bruit

Bruit...	OPB
...router	Annexe 3
...des chemins de fer	Annexe 4
...des aérodromes civils	Annexe 5
...de l'industrie et des arts et métiers	Annexe 6
...des installations de tir civiles	Annexe 7
...des aérodromes militaires	Annexe 8
...des places d'armes, de tir et d'exercice militaire	Annexe 9

OPB

Bruit technique + bruit de comportement

L'OPB s'applique en première ligne au **bruit technique** produit par une installation fixe, un véhicule, une machine ou un outil (voir annexes)



Mais aussi au **bruit de comportement** (aussi appelé **bruit quotidien**):
 activités humaines, animaux, manifestations...

EspaceSuisse

11

Examen du bruit de comportement Évaluation au cas par cas

L'autorité se base directement sur l'article 15 LPE:
Les immissions dépassent-elles le seuil à partir
duquel, selon l'état de la science et l'expérience, le
bruit devient incommodant?

Éléments à prendre en compte:

- caractère du bruit
- son occurrence
- sa fréquence
- la sensibilité au bruit du lieu (DS)
- l'exposition existante

Évaluation des bruits quotidiens
Aide à l'exécution, OFEV, 2014

EspaceSuisse



Aménagement du territoire

L'autorité se base directement sur l'article 15 LPE:

Les immissions dépassent-elles le seuil à partir
duquel, selon l'état de la science et l'expérience, le
bruit devient incommodant?

Éléments à prendre en compte:

- caractére du bruit
- son occurrence
- sa fréquence
- la sensibilité au bruit du lieu (DS)
- l'exposition existante

Contradiction...

14

Protection contre le bruit



Densifier en priorité les
secteurs centraux et
facilement accessibles afin
de lutter contre le mitage

Or, ces secteurs à densifier sont aussi les plus exposés au bruit,
valeurs limites souvent pas respectées

Contradiction...

14

Protection contre le bruit & aménagement Pistes pour atténuer les conflits?

- Mesures de planification, d'aménagement et de construction permettant de respecter les valeurs limites art. 29 ss OPB

Existence d'une certaine **marge de manœuvre** pour la **pesée des intérêts**:

- Attribution de degrés de sensibilité et possibilité de «déclassement» art. 43 al. 2 OPB
- Exceptionnellement: dépassement des VP pour l'équipement de petites parties de zones à bâtir art. 30 OPB
- Régime dérogatoire (pesée complète des intérêts): dépassement des VL pour nouvelles constructions contenant des LUS **si intérêt prépondérant** et **assentiment autorité cantonale** art. 31 al. 2 OPB (légalité?)

EspaceSuisse

Pratique de la fenêtre d'aération La même pratique par la voie dérogatoire?

Art. 31 al. 2 OPB

«*Si les mesures fixées à l'al. 1 ne permettent pas de respecter les valeurs limites d'immission, le permis de construire ne sera délivré qu'avec l'assentiment de l'autorité cantonale et pour autant que l'édification du bâtiment présente un intérêt prépondérant.*»

Octroi d'une exception sur la base d'une **pesée complète des intérêts en présence**:

- Intérêts de la protection contre le bruit et de la protection de la santé, étendue du dépassement des VL
- Intérêts de l'aménagement du territoire (densification, comblement de brèches dans le milieu bâti),
Intérêts des propriétaires fonciers (à construire leurs biens-fonds)
- Autres intérêts publics et privés (p.ex. à la création d'emplois, à atténuer la pénurie de logements, de politique énergétique).

EspaceSuisse

15

16

Pistes pour atténuer les conflits

Mesures de protection contre le bruit

Mesures de planification

- lieu où délimiter/équiper une nouvelle zone à bâtrir
 - choix de l'affectation
 - év. réduction de la hauteur et de l'indice d'utilisation
 - forme du bâtiment générant des espaces intérieurs clos
 - disposition intérieure des pièces
 - mesures sur le bâtiment lui-même isolation acoustique, faux balcons,...

EspaceSuisse

Mesures de planification

Du point de vue de l'aménagement et de l'urbanisme, les zones mixtes habitation + travail (peu bruyant) sont souhaitables

Des milieux bâtis animés, mixtes et à haute qualité urbaine, des trajets courts



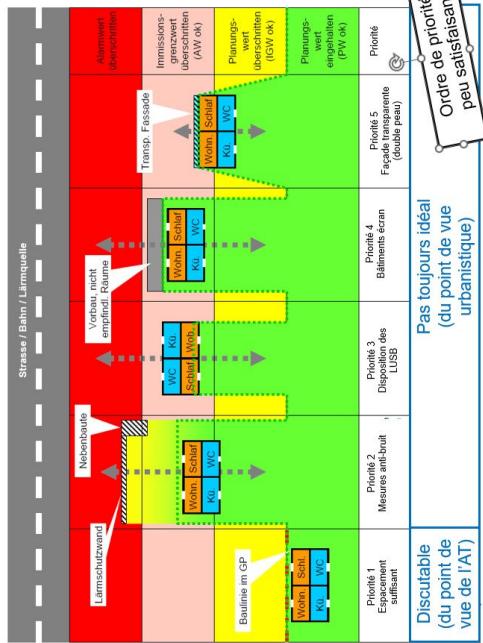
17

Attribution de ces zones au DS II; éventuellement avec un déclassement le long des axes routiers ou d'autres sources de bruit

EspaceSuisse

Mesures de lutte contre le bruit

Pendant longtemps, approche trop schématique, et trop « tardive » dans le processus

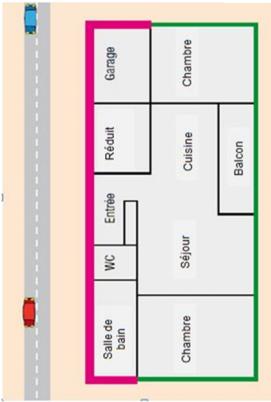


(Illustration tirée d'une aide à l'application valable dans plusieurs cantons alémaniques)

EspaceSuisse

Mesures d'aménagement et de construction

Disposition des locaux à usage sensible (salon, chambre à coucher) sur le côté du bâtiment opposé au bruit art. 31 al. 1 let. a OPB



Graphique: Thomas Gastberger,
Fachstelle für Lärmschutz, Kanton Zürich

Orientation des locaux ne servant pas au séjour prolongé des personnes cages d'escaliers, WC, salles de bain et pièces annexes sur le côté bruyant.

Disposition des LUS du côté opposé au bruit

Ne va pas sans poser problème, car

- Selon les circonstances, peut porter atteinte à la qualité de vie (ensolleillement, vue);
- Rues «canyon» et espaces routiers inhospitaliers, à faible qualité de séjour.

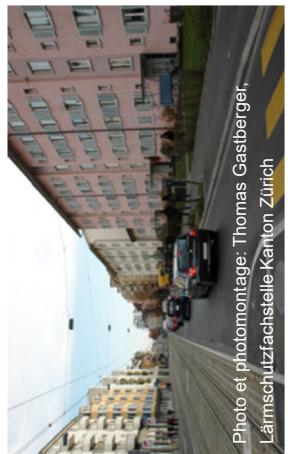


Photo et photomontage: Thomas Gastberger,
Lärmschutzfachstelle Kanton Zürich
EspaceSuisse



21

Protection contre le bruit certaines solutions sont discutables, voire mauvaises...



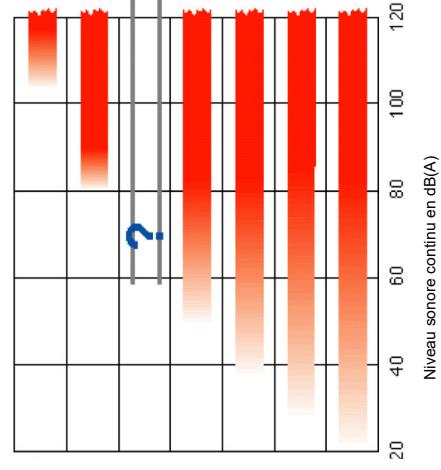
Source: Thomas Gastberger,
Fachstelle für Lärmschutz, Kanton ZH

...mais on en trouve aussi qui sont encourageantes!



Source: Baudirektion Kanton Zürich,
TBA / FAIS / GR,
Kurs 18 Baubiologie / ökologie

Le bruit, un fléau pour la santé publique



Niveau sonore continu en dB(A)

Domnages physiques; seuil de la douleur	20 - 40
Atteinte auditive	40 - 60
Effets sur la santé à long terme	60 - 80
Perde de productivité, diminution de la performance, perturbation de la communication	80 - 100
Troubles de l'apprentissage et de la concentration, Troubles du sommeil	100 - 120

Coûts de la santé dus au trafic routier, en 2007: 140 Mio CHF OFEV, 10.08.2013

?

Source: Baudirektion Kanton Zürich,
TBA / FAIS / GR,
Kurs 18 Baubiologie / ökologie

Bilan de 30 ans d'OPB

Effet local des mesures prises (murs antibruit)

Mais globalement, la population n'est pas suffisamment protégée contre le **bruit nuisible**:

- Mesures agissent trop peu à la source
- Allègements souvent accordés
- Effets annihilés par augmentation du trafic et de la population

2017

EspaceSuisse

Nouveau plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores

Des interventions parlementaires demandent que le Conseil fédéral agisse pour mieux protéger la population contre le bruit

Plan national de mesures pour diminuer les
nuisances sonores
Rapport du Conseil fédéral
14 septembre au postulat Barazzzone 15.3840 du
49ème 24e Conférence lors de la séance du 29 Jan 2017

EspaceSuisse

Plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores

Pistes à suivre:

1) Réduction des émissions à la source

2) Trouver de nouvelles pistes pour satisfaire les besoins de mobilité, de loisirs, mais aussi de calme

- Réexaminer/adapter les dispositions applicables
- Améliorer la qualité acoustique des espaces extérieurs

EspaceSuisse

Réduire le bruit à sa source

Pesée des intérêts suffisamment en amont

- Plans sectoriels de la Confédération, Plans directeurs cantonaux
- Pôles de développement et secteurs à densifier: ne pas oublier les aspects acoustiques

Réduction du bruit des transports

- Limitation à la source *

Réduction du bruit de comportement

- Petite influence par le biais des permis de construire, au cas par cas
- Instruments développés par les villes (établissements publics, manifestations)
 - Médiation, «rangers» du bruit
 - Plateformes d'échange entre villes et communes

EspaceSuisse

Bruit des transports Limiter à la source

- Des revêtements phonoabsorbants
- Réduction de vitesse
- Pneus silencieux
- Style de conduite
- Bruit ferroviaire: matériel roulant plus silencieux



EspaceSuisse

29

Une autre approche du bruit Qualité acoustique de l'espace urbain et aménagement de l'espace sonore

- On tient encore trop peu compte de la **dimension auditive** quand on conçoit des **espaces publics**, mais aussi quand on construit de nouveaux bâtiments ou de nouveaux ensembles bâties; souvent, on s'en soucie seulement lorsque les valeurs limites sont dépassées
- Pourtant, les réflexions auditives font partie de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, même lorsque les valeurs limites sont respectées.

EspaceSuisse

29

Qualité acoustique de l'espace urbain et aménagement de l'espace sonore

La qualité de séjour de l'espace public dépend de facteurs spatiaux, sociaux et fonctionnels, mais aussi des conditions acoustiques du lieu.

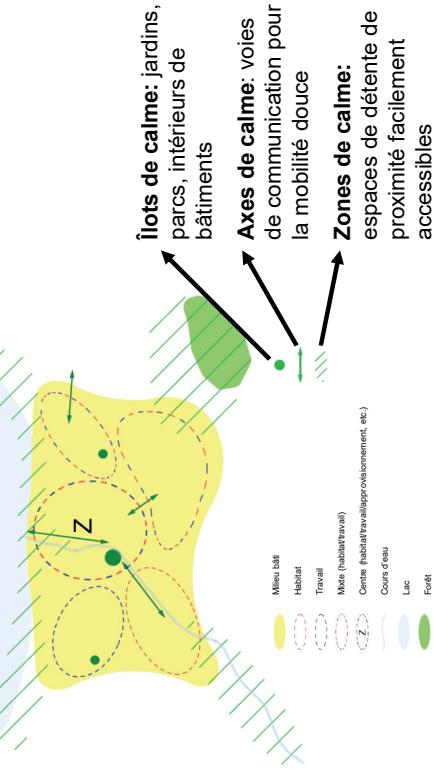


Sculpture „Cutting Edge“ / A la gare de Sheffield l'eau coule – un jeu d'eau qui couvre le bruit du trafic et crée une atmosphère agréable.
Photos: Trond Maag, OFEV



EspaceSuisse

Créer des lieux de calme...



ERR Raumplaner AG, Lärmschutz und Raumplanung – Parametrische
Ruhe, rapport commandé par l'OFEV, St-Gall 2014

